



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 10 Mars 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Consrce dûment convoqué le 3 Mars 2015 s'est réuni le mardi 10 mars 2015 à 20 heures en séance ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc THIMONIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16 et 2 pouvoirs

Etaient présents : Jean-Marc THIMONIER - Paul RUIILLAT - Marie-Rose GONIN - Alain GIRIN
Marylène CELLIER - Pascal DIDELET - Elisabeth DURAND - Gérard BLONDAIN - Emanuel PEDRO
Laurence PAGNON - Valérie STROBEL - Christelle LOURD - Bertrand GAULE - Elisabeth SAGE
Vincent BRUN - Marie ROUX

Absents excusés : Isabelle MAUCHAMP - Laurent FLACHERON - Franck BAULAN

Absents non excusés :

Pouvoirs : Franck BAULAN pouvoir à Bertrand GAULE

Laurent FLACHERON pouvoir à Emmanuel PEDRO

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal par **18 voix Pour**, 0 voix Contre, 0 abstention, a élu Bertrand GAULE.

Approbation des comptes rendus des séances de conseil municipal des 9 décembre 2014 et 20 janvier 2015 :

L'assemblée à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte les comptes rendus des séances du conseil municipal des 9 décembre 2014 et 20 janvier 2015 sans observation. Les conseillers absents lors de cette réunion ne prennent pas part au vote.

Communication

- **Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Point n°1

Objet du marché ou de la consultation : ↳ Consultation pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts de la commune année 2015

Avis d'appel public à la concurrence du : ↳

OU

Devis demandés : ↳ Décembre 2014

Nom et adresse des entreprises ayant répondu :

ARCHI'GREEN 194, chemin du Labbé 69290 POLLIONNAY

Montant de la prestation : 7 765 € HT, soit 9 318 € TTC

TARVEL 17, chemin des Hirondelles 69570 DARDILLY

Montant de la prestation : 9 998 € HT, soit 11 277,60 € TTC

VERT DESIGN 31, Avenue des Combattants 69280 SAINTE CONSORCE

Montant de la prestation : 7 665 € HT, soit 9 198 € TTC

Compétences demandées : Société spécialisée

Critères d'attribution ou de choix: Examen des compétences, références pour ce type d'opération, prix.

Titulaire du marché :

OU

Entreprise retenue : VERT DESIGN à Sainte-Consrce

(Suite à la réunion de la commission environnement en date du 26 janvier 2015)

Points donnant lieu à délibération

Budget Principal Commune

1. Présentation et vote du compte administratif 2014
Délibération n°01-10/03/2015

Monsieur Pascal DIDELET, adjoint aux finances, présente les résultats de l'exercice 2014.

Il est donné lecture à l'Assemblée des grandes masses tant en Section de Fonctionnement que d'Investissement en dépenses et recettes.

En ce qui concerne la **Section de Fonctionnement** :

Le montant des dépenses réelles s'élève à	1 245 323,98 €
Le montant des recettes réelles s'élève à	1 479 271,12 €
D'où un résultat excédentaire 2014 de	233 947,14 €
Excédent antérieur	254 395,13 €
Excédent reporté au 31/12/2014	488 342,27 €

En ce qui concerne la **Section d'Investissement** :

Le montant des dépenses réelles s'élève à	489 586,93 €
Le montant des recettes réelles s'élève à	517 295,45 €
D'où un résultat excédentaire 2014 de	27 708,52 €
auquel s'ajoute l'excédent antérieur au 31/12/2013 de	209 329,28 €
Excédent cumulé au 31/12/2014	237 037,80 €

Restes à réaliser en Dépenses 2014 **-75 539,84 €**

Dont détail :

Article 2121 - Plantations d'arbres et arbustes	2 530,36 €
Article 21312 - Bâtiments scolaires	8 767,80 €
Article 21568 - Autre matériel et outillage incendie	3 352,28 €
Article 2183 - Matériel informatique	6 508,80 €
Article 2315 - Installations techniques, matériel et outillage	54 380,60 €

Restes à réaliser en Recettes 2014 **0,00 €**

Le Compte Administratif présenté au Conseil Municipal est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Elisabeth DURAND, doyenne de l'Assemblée, après en avoir délibéré, **adopte le Compte Administratif 2014 à l'unanimité, soit 17 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention** (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

2. Approbation du compte de gestion 2014 dressé par Monsieur le Receveur Municipal
Délibération n°02-10/03/2015

Le Compte de Gestion de l'exercice 2014 est présenté à l'assemblée en dépenses et recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Compte de Gestion étant conforme en tous points au Compte Administratif qui vient d'être présenté, **le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ces résultats.**

3. Affectation des résultats de l'année 2014 sur le budget 2015
Délibération n°03-10/03/2015

Compte tenu des résultats de l'exercice 2014, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de cet exercice sur le budget 2015 de la façon suivante :

Section d'Investissement – Dépenses

Restes à réaliser	75 539,84 €
Nouvelles dépenses	400 000,00 €
	475 539,84 €

Section d'Investissement – Recettes

Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	238 502,04 €
Article 001 – Excédent d'investissement	237 037,80 €
	475 539,84 €

Section de Fonctionnement - Recettes

Article 002 – Excédent de fonctionnement	249 840,23 €
--	---------------------

Le Conseil Municipal **approuve cette affectation à l'unanimité.**

4. Présentation et vote du budget principal 2015
Délibération n°04 – 10/03/2015

Monsieur Pascal DIDELET, adjoint aux finances poursuit avec la présentation du budget 2015, IL rappelle à cette occasion que la commission finances s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur les propositions soumises ce soir à l'assemblée.

Une présentation à l'aide de projections présente un budget qui s'équilibre en :

Section de Fonctionnement

DEPENSES **1 706 031,75 €**

CHAPITRES

011 - Charges à caractère général	397 886,00€
60 - Achats et variations de stock	104 110,00 €
61 - Services extérieurs	196 546,00 €
62 - Autres services extérieurs	91 030,00 €
63 - Impôts, taxes	6 200,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	653 150,00 €
014 - Atténuation de charges	12 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	197 794,00 €
66 - Charges financières	70 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	450,00 €
022 - Dépenses imprévues	30 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	334 169,61 €
042 - Opérations d'ordre	10 582,14 €

RECETTES **1 706 031,75 €**

CHAPITRES

002 - Excédent	249 840,23 €
013 - Atténuation de charges	26 300,00 €
70 - Produits des services au domaine et ventes diverses	106 900,00 €
73 - Impôts et taxes	1 092 421,52 €
Dont :	
7311 - Contributions Directes	850 000,00 €
321 - Attribution de compensation	155 879,52 €
7322 - Dotation de solidarité	3 720,00 €
7323 - F.N.G.I.R.*	22 822,00 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	60 000,00 €
74 - Dotations et participations	174 270,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	56 300,00 €

*Fonds national de garantie individuelle de ressources

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES **950 861,84 €**

CHAPITRES

	<u>Budget 2015</u>	<u>Dont R.A.R.*</u>
020 - Dépenses imprévues	48 364,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	157 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	1 215,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	53 742,50 €	
21 - Immobilisations corporelles	203 269,24 €	21 159,24 €
23 - Immobilisations en cours	487 270,60 €	54 380,60 €

*R.A.R. (Restes à réaliser)

RECETTES **950 861,84 €**

CHAPITRES

	<u>Budget 2015</u>
001 - Excédent d'Investissement	237 037,80 €
021 - Virement de la Section de Fonctionnement	334 169,61 €
040 - Opération d'ordre	10 582,14 €
041 - Opérations Patrimoniales	1 215,50 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	353 317,04 €

Le détail des programmes d'investissement est joint en pièce annexe.

Le Conseil Municipal adopte le budget 2015 **par 12 voix Pour, 0 voix Contre, 6 Abstentions.**

5. Vote des taux d'imposition des trois taxes 2015
Délibération n°05 - 10/03/2015

Selon les différentes simulations étudiées en Commission Finances et présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 24 février 2015, Monsieur le Maire propose compte tenu des résultats de l'exercice, une augmentation des taux des deux taxes « Ménage » soit taxe d'habitation et taxe foncière «Bâti» de la façon suivante :

TAXES	Rappel Année 2014	Proposition Année 2016	Vote du Conseil Municipal Année 2015
Taxe d'Habitation	12,87%	13,38 %	13,38 %
Taxe Foncière «Bâti »	16,44 %	17,09 %	17,09 %
Taxe Foncière «Non Bâti»	52,00 %	52,00 %	52,00 %

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation des taxes d'habitation et du Foncier Bâti **par 12 voix Pour, 0 voix Contre, 6 Abstentions.**

6. Présentation et vote des subventions 2015 à allouer aux associations
Délibération n°06-10/03/2015

Madame Marylène CELLIER, adjointe chargée de la Vie Associative présente à l'assemblée les différentes subventions sollicitées par les associations. Ces demandes ont fait l'objet d'une étude lors de la réunion du 9 février 2015 à laquelle assistaient les commissions «Vie Associative » et « Finances ».

Trois grands axes ont été définis :

1. Donner la priorité aux activités destinées aux jeunes,
2. Dynamiser la vie associative,
3. Apporter une aide aux projets innovants,

Les demandes de subventions des associations ont été réparties en plusieurs catégories :

- ✓ **Associations situées à Sainte-Consorce :**
Une classification a été ajoutée, faisant ressortir pour ces associations, celles relevant des domaines : culturel, social, socio culturel, humanitaire, festif et sportif.
- ✓ **Associations à caractère intercommunal**
- ✓ **Associations d'Intérêt Communal**
- ✓ **Autres associations à caractère sportif, éducatif, humanitaire**
- ✓ **Associations diverses**

Il est donné lecture de cette répartition et des montants proposés :

NOM DE L'ASSOCIATION	Proposition des Commissions « Finances et Vie Associative » Subventions 2015
I - ASSOCIATIONS DE SAINTE CONSORCE	
DOMAINE CULTUREL	
AMCOL – Aéro Modèles Club MUSIKAL'OUEST A.S.S.C. Poterie-Fusing SOUS-TOTAL DOMAINE CULTUREL	140,00 € 3 200,00 € 250,00 € 3 590,00 €
DOMAINE SOCIAL	
Amicale des Sapeurs-Pompiers Association des Familles Soleil d'Automne SOUS-TOTAL DOMAINE SOCIAL	700,00 € 460,00 € 370,00 € 1 530,00 €
DOMAINE SOCIO-CULTUREL	
AMILPATTES/USEP (Union sportive de l'Enseignement du Premier Degré) SOUS-TOTAL DOMAINE SOCIO CULTUREL	700,00 € 700,00 €
DOMAINE FESTIF	
Classes en «5» Sainte-Consorte Créativité SOUS-TOTAL DOMAINE FESTIF	350,00 € 3 700,00 € 4 050,00 €
DOMAINE SPORTIF	
La Boule Joyeuse La VAL'LYONNAISE - Course d'endurance Société de Chasse SOUS-TOTAL DOMAINE SPORTIF	280,00 € 180,00 € 100,00 € 560,00 €
II - ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	
STE CONSORCE BMX TEAM Solidarité Emploi SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	925,00 € 400,00 € 1 325,00 €
III - ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAL	
Association du Restaurant Scolaire Association des Parents d'Elèves « L comme LIRE » - Bibliothèque Vidéotheque SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAL	2 500,00 € 6 000,00 € 150,00 € 8 650,00 €

IV - AUTRES ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF, EDUCATIF, HUMANITAIRE	
Entente Sainte Génoise	420,00 €
ASMC - Judo	280,00 €
Club sportif de Méginand - Foot	220,00 €
M.F.R. STE CONSORCE Subvention exceptionnelle	400,00 €
M.F.R. STE CONSORCE	110,00 €
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF, EDUCATIF, HUMANITAIRE	1 430,00 €
V - ASSOCIATIONS DIVERSES	
Groupement Intercommunal de Défense contre la Grêle	500,00 €
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS DIVERSES	500,00 €
TOTAL GENERAL	22 335,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal concernant les subventions attribuées au :

DOMAINE SPORTIF :

⇒ **Association « La Val'Lyonnaise »** : vote par **17 voix Pour**, 0 voix Contre, **1 Abstention** (Monsieur Pascal Didelet ne prenant pas part au vote)

⇒ **Association « Sainte-Consorte BMX TEAM »** : vote par **17 voix Pour**, 0 voix Contre, **1 Abstention** (Monsieur Bertrand GAULE ne prenant pas part au vote).

DOMAINE FESTIF :

⇒ **Association « Sainte-Consorte Créativité »** : vote par **16 voix Pour**, 0 voix Contre, **2 Abstentions** (Madame Marylène CELLIER et Monsieur Pascal Didelet ne prenant pas part au vote,

Pour toutes les autres subventions, adoption par : **18 voix Pour**, 0 voix Contre, 0 Abstention,

Budget Assainissement

7. Présentation et vote du compte administratif 2014
Délibération n°07-10/03/2015

Monsieur Pascal DIDELET poursuit avec la présentation du Compte Administratif 2014 du Service Assainissement. Au 31 décembre 2014, les résultats comptables étaient les suivants :

Section d'Exploitation

- Dépenses 183 024,90 €
- Recettes 184 848,04 €
- Excédent exercice 2014 **1 823,14 €**
- Résultat cumulé au 31/12/2013 (Excédent) 196 530,82 €
- Excédent cumulé au 31/12/2014 **198 353,96 €**

Section d'Investissement

- Dépenses 327 241,26 €
- Recettes 222 378,10 €
- Déficit exercice 2014 **-104 863,16 €**
- Résultat cumulé au 31/12/2013 (Excédent) 83 915,67 €
- Déficit reporté au 31/12/2014 **-20 947,49 €**

Restes à réaliser

- **Dépenses**
- Article 2315 - Installations, matériels et outillage technique :
 - Maîtrise d'œuvre ZAC de Clapeloup 576,15 €
 - Travaux ZAC de Clapeloup 20 620,89 €

Travaux quartier du Philly	1 674,62 €
	22 871,66 €

• Recettes	
1313 – Subvention Département	63 675,49 €

Monsieur le Maire ayant quittant la séance, Madame Elisabeth DURAND, conseillère municipale, doyenne d'âge de l'assemblée fait procéder au vote du Compte Administratif 2014 du service Assainissement.

Le Compte Administratif 2014 présenté au Conseil Municipal est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion et n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux.

Le Compte Administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

8. Approbation du compte de gestion 2014 dressé par Monsieur le Receveur Municipal
Délibération n°08-10/03/2014

Le Compte de Gestion de l'exercice 2014 pour le service « Assainissement » est présenté à l'assemblée. Celui-ci, étant conforme au Compte Administratif, **le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces résultats.**

9. Affectation des résultats de l'année 2014 sur le budget 2015
Délibération n°09-10/03/2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014. Compte tenu des résultats constatés au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2014, il est proposé d'affecter les sommes suivantes au budget 2015 :

Section d'Investissement – Dépenses 133 819,15 €

Restes à réaliser 2014 :

- | | |
|---|--------------------|
| • Article 2315 - Installations techniques matériel et outillage | 22 871,66 € |
| • Article 001 - Déficit d'investissement | 20 947,49 € |
| • Nouvelles dépenses | 90 000,00 € |

Section d'Investissement – Recettes 133 819,15 €

- | | |
|--|-------------|
| • Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé | 70 143,66 € |
|--|-------------|

Restes à réaliser 2014 :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| • Article 1313 – Département | 63 675,49 € |
|------------------------------|-------------|

Section de Fonctionnement - Recettes

- | | |
|--|--------------|
| • Article 002 - Excédent antérieur reporté | 128 210,30 € |
|--|--------------|

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

10. Présentation et vote du budget 2015
Délibération n°10-10/03/2015

Le budget 2015 concernant le service « Assainissement », étudié par la commission finances est présenté à l'assemblée.

Compte tenu des résultats constatés au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2014 et de l'affectation des résultats adoptée par l'assemblée.

Le budget du service « Assainissement » **2015** s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

En section de Fonctionnement à la somme de	326 787,76 €
En section d'Investissement à la somme de	216 396,61 €

Dont détail :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 - Charges de gestion	230 660,30 €
Article 6064 - Fournitures Administratives	700,00 €
Article 615 - Entretien et réparations	189 960,30 €
Article 6378 - Autres impôts et taxes	40 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de Gestion Courante	50,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
Chapitre 023 - Virement section d'investissement	53 999,97 €
Chapitre 66 - Charges Financières	8 500,00 €
Article 6611 - Intérêts des emprunts et dettes	6 600,00 €
Article 66112 - Intérêts courus non échus	1 900,00 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre	28 577,49 €
Total	326 787,76 €

Section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	128 210,30 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre	
Article 777 - Quote-part des subventions d'investissement	41 377,46 €
Chapitre 70 - Ventes de produits, prestations	157 200,00 €
Article 7061 - Redevance assainissement	146 200,00 €
Article 7068 - Autres prestations (Branchements) (Accès au réseau)	11 000,00 €
Total	326 787,76 €

Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 001 - Déficit investissement	20 947,49 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	6 700,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	
Article 1391 - Subventions d'investissement	41 377,46 €
Chapitre 16 - Emprunts	34 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	500,00 €
Article 2033 - Frais d'insertion	500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	112 871,66 €
Article 2315 - Installation technique, matériel, Outillage	112 871,66 €
Total	216 396,61 €

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	53 999,97 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre	28 577,49 €
Article 28156 - Mat spécifique d'exploitation	28 577,49 €
Chapitre 10 - Dotations	70 143,66 €
Article 1068 - Autres réserves	70 143,66 €
Chapitre 13 - Subvention d'Investissement	63 675,49 €
Article 1313- Subvention d'équipement Département	63 675,49 €
Total	216 396,61 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget 2015 du Service « Assainissement ».

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le budget 2015 du Service « Assainissement ».

Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

11 Présentation et vote du compte administratif 2014

Délibération n°11 -10/03/2015

Présentation du Compte Administratif 2014 du service « Assainissement Non Collectif ». Au 31 décembre 2014, les résultats comptables étaient les suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses réelles	16 600,00 €
Recettes réelles	19 169,02 €
Excédent au 31/12/2014	2 569,02 €
Résultats antérieurs (Excédent)	13 586,78 €
Excédent cumulé au 31/12/2014	16 155,80 €

Section d'Investissement

NEANT

Monsieur le Maire quittant la séance, Madame Elisabeth DURAND, conseillère municipale, doyenne d'âge de l'assemblée fait procéder au vote du Compte Administratif 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Compte Administratif 2014 du SPANC est **adopté à l'unanimité**.

12 Approbation du compte de gestion 2014 dressé par Monsieur le Receveur Municipal

Délibération n°12-10/03/2015

Le Compte de Gestion de l'exercice 2014 pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif «SPANC» est présenté à l'assemblée. Celui-ci, étant conforme au Compte Administratif, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces résultats.**

13 Affectation des résultats de l'année 2014 sur le budget 2015

Délibération n°13 - 10/03/2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Compte tenu des résultats constatés au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2014, il est proposé les affectations suivantes :

Section Fonctionnement - Recettes :

- Article 002 - Excédent reporté sur Budget 2015 **16 155,80 €**

Section d'Investissement

NEANT

Adoption à l'unanimité.

14 Présentation et vote du budget 2015

Délibération n° 14 - 10/03/2015

Le budget primitif 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif, étudié par la commission finances est présenté à l'assemblée par Monsieur Pascal DIDELET, Adjoint aux finances.

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et au compte de gestion 2014, Compte tenu de l'affectation des résultats adoptée par l'assemblée,

Le budget 2015 s'équilibre en dépenses et recettes :

En **Section de Fonctionnement** à la somme de **30 405,80 €**

Dont détail :

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général **21 395,80 €**
Article 6064 – Fournitures administratives 150,00 €
Article 611 – Sous-traitance générale 19 745,80 €
Article 6226 – Honoraires 1 500,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion

Article 658 – Charges diverses de gestion **10,00 €**

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles

Article 6742 – Subventions exceptionnelles d'équipement **9 000,00 €**
9 000,00 €

Total **30 405,80 €**

Recettes

Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté **16 155,80 €**

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations **3 750,00 €**

Article 7062 - Redevance d'assainissement non collectif 3 750,00 €

Chapitre 74 – Subvention d'exploitation **10 500,00 €**

Article 748 – Autres subventions d'exploitation 10 500,00 €

Total **30 405,80 €**

Section d'Investissement

Néant

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif « SPANC » année 2015 **est adopté à l'unanimité.**

Autres délibérations :

- 15 Donation de Monsieur et Madame Marcel GERIN de terrains au profit de la commune
Délibération n° 16 - 10/03/2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Consorts GERIN souhaitent faire don à la Commune de parcelles de terrain situées au lieu-dit «Le Badel», cadastrées :

Section	N°	Surface
B	1411	00 ha 04 a 56 ca
B	1416	00 ha 05 a 44 ca
B	1600	00 ha 16 a 30 ca
B	1928	00 ha 04 a 99 ca
B	1929	00 ha 71 a 72 ca
Total surface		01 ha 03 a 01 ca

Monsieur le Maire précise que ces parcelles sont inconstructibles car elles sont actuellement classées au Plan Local d'Urbanisme en zone agricole (AP) et inscrites au sein du périmètre des PENAP.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Marcel GERIN a exercé plusieurs mandats électifs en qualité, soit de conseiller municipal, soit de maire de la commune de Sainte-Consorte, dont il est natif.

Monsieur et Madame GERIN sont très attachés à leur commune et souhaitent donc matérialiser cet attachement au moyen de cette donation.

Un projet d'acte a été préparé par l'étude notariale de Vaugneray. Il ressort des dispositions particulières à cette donation qui sont portées dans l'acte, à savoir :

« A titre de condition particulière et déterminante de la présente donation, les consorts GERIN souhaitent que le terrain donné soit affecté à la construction d'une maison de retraite, résidence d'accueil temporaire pour personnes âgées dédiée prioritairement aux habitants de la commune, ou à défaut, tout type d'établissement d'intérêt général à vocation sociale, dédié au service de la personne, le tout bien évidemment sous réserve des autorisations administratives nécessaires et du respect des règles d'urbanisme. »

Ils souhaitent que l'établissement porte le nom suivant : « Pré de la Croix du Badel ».

Dans l'attente, le terrain devra être exploité par un agriculteur de la commune.

Conditions spécifiques au bien donné :

Le donataire sera propriétaire du bien donné à compter du jour de la signature.

Le donateur fait expressément réserve à son profit, pour jouir pendant sa vie, de l'usufruit du bien concerné. En outre, il stipule l'usufruit dudit bien au profit de son conjoint si celui-ci lui survit.

En conséquence, le Donataire en aura la jouissance à partir du jour du décès du survivant de Monsieur et Madame Marcel GERIN.

Evaluation du foncier :

Ces parcelles sont classées au Plan Local d'Urbanisme en zone AP (secteur Agricole Protégé)

La valeur en toute propriété est de 5 000 €.

L'usufruit du donateur est évalué, en fonction de son âge à 20 %, soit 1 000 €,

Soit : pour la nue-propriété donnée, une valeur de 4 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'accepter cette donation des Consorts GERIN, au profit de la commune de Sainte-Consorce, l'autoriser à signer l'acte notarié de donation, qui sera établi par l'étude de notaires de Vaugneray,

Monsieur le Maire précise que les frais, droits et émoluments liés à cette donation seront à la charge du donataire.

Adoption à l'unanimité

- 16 Convention relative à la participation annuelle à l'entretien du Monument aux Morts
Cantonal
Délibération n° 16 – 10/03/2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les faits suivants :

Le monument aux Morts de Vaugneray a été construit en 1922 par la commune de Vaugneray, chef-lieu de canton, en mémoire aux morts pour la Patrie après la première guerre mondiale.

Les communes de Brindas, Charbonnières-Les-Bains, Chevinay, Courzieu, Craponne, Grézieu-La-Varenne, Marcy l'Etoile, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Laurent-de-Vaux, Tassin-la-Demi-Lune, Thurins, Yzeron participent traditionnellement à son entretien par le versement annuel d'une somme qui est définie en fonction de la population de chaque commune.

Cette participation couvre les frais d'entretien paysager annuels et les investissements réalisés sur le terrain afin de conserver le caractère patrimonial du site.

Afin d'officialiser cette participation annuelle, la commune de Vaugneray propose une convention à chaque commune concernée. La convention proposée est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal de Vaugneray, lors du vote des tarifs communaux 2015 a maintenu le montant de 2010, soit : **0,03 €** par an et par habitant pour la participation des communes concernées aux frais d'entretien du monument aux morts.

En ce qui concerne notre commune, la participation annuelle, compte tenu de sa population, s'élèvera à **58,71 €**. (1957 habitants au 1^{er} janvier 2015)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à signer ce document.

Adoption à l'unanimité

- 17 Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pour l'année 2015
Délibération n°17-10/03/2015

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 1° et 3 2°;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Maire expose qu'afin de faire face aux besoins des services tels que les services techniques (exemple : recrutement pour la période printemps-été principalement), l'assemblée délibérante doit chaque année créer les emplois non-permanents correspondants.

Monsieur le Maire propose donc de créer un emploi d'agent non-titulaire pour faire face à des besoins liés soit à un accroissement temporaire, soit saisonnier d'activité, pour l'année 2015, sur le grade suivant :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Il convient de créer cet emploi sur la base d'un temps complet.

Monsieur le Maire indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

Adoption à l'unanimité

Points ne donnant pas lieu à délibération : Questions diverses

- **Conseil Municipal des Jeunes**

La commission communale en charge de ce dossier a travaillé sur la rédaction de la charte qui encadre la création du conseil municipal des jeunes.

Les conseillers municipaux ont été destinataires de ce document et du courrier destiné aux parents des classes concernées.

Une présentation de cette charte est prévue le mercredi 11 mars 2015 aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2.

Les élections auront lieu le mercredi 24 juin 2015.

Première réunion du conseil le vendredi 26 juin 2015 à 18 heures, consacrée à l'élection du Maire et de deux adjoints.

L'ensemble des points soumis à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.